



# 49<sup>e</sup> Tour Auto Sogecore Rallye de la Réunion – Région Réunion

27 – 28 – 29 Juillet 2018

Organisation ASA Réunion – 1906

## ADDITIF N°1

Saint Denis, le 17 Juillet 2018

### PROGRAMME – HORAIRES

Le PC Course (Direction de Course et Collège des Commissaires Sportifs) se tiendra pour toute la durée de l'épreuve à : Hôtel Villa Angélique – 39 Rue de Paris à Saint-Denis.

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, la réunion du Collège des Commissaires Sportifs se tiendra au Parc d'Arrivée au Champ de Foire à Bras-Panon.

### Article 1 – ORGANISATION

#### 1.3 P - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Vendredi 27 juillet 2018 de 7h30 à 15h30 au Stade Jean Ivoula (Stade de l'Est) à Sainte-Clotilde.

### Article 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.2 P - PUBLICITE

5.2.3. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Coté Gauche (pilote) : **RS SPORT** Coté Droit (co-pilote) : **XL LOCATION**

### Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.5.1p : Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.9p : Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve.

Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celui-ci leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

### ANNEXE ITINERAIRE ET HORAIRES

2<sup>e</sup> Etape – 3<sup>e</sup> Section :

CH 4D à CH 5 : Le temps imparti sera de 45' au lieu de 35'.

L'heure de départ de la 2<sup>e</sup> étape est avancée à 8h50.

Le Comité d'Organisation

« Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion »